



Faute inexcusable fonction publique

Par **Dominique971**, le **20/06/2023** à **16:52**

Bonjour,

Le 23 aout 2017, j'ai été victime d'un accident du travail et le 20 octobre 2017 et me suis fait opérer de mon épaule (rupture du sus-épineux).

Le 17 janvier 2019, j'ai été déclaré « consolidé ».

Dans la foulée, mon employeur a saisi un docteur, qui a conclu ce qui suit :

« L'impotence fonctionnelle post-traumatique du membre supérieur gauche est estimée à 20% »

Dans une lettre au centre de gestion (car je suis fonctionnaire), mon employeur précise ce qui suit :

« Monsieur xxxxxxxxxxxx a été victime d'un accident du travail qui a été reconnu imputable à notre Adminstration ».

Cette phrase peut elle caractérisée la notion de faute inexcusable ouvrant des droits à majoration de ma rente ?

Je dispose également deux courriels de ma hiérarchie qui peuvent à mon sens caracteriser la faute inexcusable ?

Je vous remercie de votre précieux concours.

Bien respectueusement.